

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du mercredi 27 décembre 2023

La séance, faisant suite à la convocation du 20 décembre 2023, est ouverte à dix neuf heures et neuf minutes en la Salle du Conseil de Baladou, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : huit

Date de convocation : 20/12/2023

PRESENTS: MARTY Cédric, LEYMARIE François, CAMPASTIÉ Claudette, DELVERT Jean, DEROO Fabienne,

ABSENT EXCUSE : BARTHOLOMÉ Etienne (pouvoir à Cédric MARTY), DELPY GOURSAT Elyane (pouvoir à DELVERT Jean)

ABSENT : LEMOINE Dominique

Nous passons à l'ordre du jour

Fabienne DEROO est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres du Conseil y ayant participé.

DELIBERATION :

1 - Accord de principe et plan de financement prévisionnel pour l'acquisition d'une entité foncière (terrain et bâtiment)

Monsieur le Maire remémore à l'assemblée le choix opéré le 07 décembre dernier d'acquisition entre 2 possibilités foncières. Le projet d'atelier municipal à créer a été retenu sur l'entité en sortie du Bourg, propriété PECHEYRAN.

En complément des modalités acceptées lors de cette séance et en vue des demandes de subventions à solliciter, il convient d'apporter une modification au plan prévisionnel de financement et prendre en compte les frais de travaux d'aménagements les plus urgents, en sus des frais d'acquisition.

Pour rappel, la propriété comprend un bâtiment en pierres avec annexes plus un hangar agricole, d'une contenance cadastrale globale 19.012 m², le propriétaire souhaitant vendre la totalité de l'entité foncière.

L'ensemble est situé route des Combes et comprend les parcelles cadastrées : A 1011+1012+1181 à 1186 + 1189 +1239.

Le bâtiment « hangar » nécessite la pose d'une porte pour fermer le local et y permettre le stockage des véhicules communaux et autre matériel. Un terrassement du sol est nécessaire pour accéder aux bâtiments, actuellement en talus, terre et herbe (pas d'accès carrossable actuellement).

Le plan de financement prévisionnel est fixé désormais comme suit (montants HT) :

Dépenses	Recettes
Acquisition entité foncière et bâti 150 000.00 €	DETR / ETAT
Frais d'actes notariés 2 750.00€	29.57% (sans frais notaire) 56 610.00€
Travaux terrassement (PIGNOT) 36 070.00€	Fonds de concours / CAUVALDOR
Travaux menuiserie (PINSAC) 2 630.00	25% 47 862.50€
	Financement mairie par emprunts
	45.43% 86 977.50 €
Total 191 450.00€	191 450.00€

Des propositions de financements bancaires seront exposées lors d'une prochaine assemblée pour la détermination des modalités d'emprunt. Un emprunt relais sera à souscrire en complément pour l'avance des subventions à percevoir et le FCTVA.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 7 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- de confirmer l'intention d'achat de l'entité foncière mentionnée,
- d'accepter le plan de financement proposé
- de solliciter les subventions mentionnées
- et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 20 heures. En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal.

Observations émises lors de la séance du 15 janvier 2024

NEANT

Procès verbal du 27 décembre 2023 approuvé le 15 janvier 2024.

J. Delvert, Maire, président de séance



F. Deroo, secrétaire de séance



C. Campastié

E. Delpy Goursat



E. Bartholomé

C. Marty



D. Lemoine

Absent 15/01/2024

F. Leymarie

Absent 15/01/2024